

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-02/09C

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ÉTUDE TECHNIQUE « ACTUALISATION DES PROJECTIONS DE TRAIT DE CÔTE À 2050 ET ÉVOLUTIONS FUTURES POSSIBLES DU LITTORAL CATALAN À TRAVERS SES PAYSAGES » AVEC L'ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE POUR LA DÉMOUSTICATION (EID) DANS LE CADRE DU CYCLE 4 DE L'OBSCAT (2023-2025)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	27		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Eliane BERDAGUER donne pouvoir à Louis SALA
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Suzanne SICARD donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

Absents excusés : Stéphane CALVO, Danielle CULAT, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Angèle PEREZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 1^{er} et 8 février 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

En 2019, la Communauté de Communes Sud Roussillon (CCSR) et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) ont décidé dans le cadre du volet défense contre la submersion marine et l'érosion côtière de la GEMAPI, de s'associer au partenariat ObsCat, né à l'initiative de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), permettant d'avoir un prisme de perception des phénomènes géophysiques à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire à laquelle ils appartiennent, permettant ainsi un déploiement du périmètre d'observation aux 44 kilomètres du littoral sableux catalan du Cap Leucate au Racou.

L'ObsCat (Observatoire de la Côte Catalane) a pour fondement l'analyse des phénomènes morpho-sédimentaires littoraux à une échelle hydro-sédimentaire cohérente et pour vocation de faciliter la prise de décision des autorités publiques en charge de la gestion du littoral.

Trois cycles triennaux (2013-2016 ; 2016-2019 ; 2020-2022) sont passés depuis la création de l'observatoire ayant permis 10 années de suivi et d'acquisition de données et d'amélioration de la connaissance au regard des problématiques d'érosion du trait de côte et de submersion marine.

Les partenaires de l'ObsCat souhaitent prolonger ce partenariat.

Une nouvelle génération de conventions constitutives du partenariat ObsCat organise le cycle 4 (2023-2025), associant de multiples partenaires techniques et scientifiques (pionniers tel que le BRGM, ou récents tels que l'UPVD) et de financeurs (historiques tels que l'Agence de l'eau, ou récents tels que la Préfecture de Région, la Région Occitanie ou le FEDER) avec une animation externalisée à l'AURCA.

Il est nécessaire d'offrir un panel d'expertise plus complet pour subvenir aux besoins de connaissances des acteurs locaux ; et en particulier d'approfondir les méthodes et protocoles relatifs à l'estimation de l'évolution de la position du trait de côte sur la côte sableuse du Roussillon incluse dans le périmètre de l'ObsCat.

En complémentarité des campagnes de suivis réguliers du BRGM, une étude portée par l'Entente interdépartementale pour la Démoustication (EID) permet d'estimer l'évolution des surfaces de plages émergées à large échelle entre 2009 et 2050, mais aussi d'avoir une vision prospective à moyen terme en lien avec l'enjeu de l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique et l'influence des modes de gestion actuels du littoral.

En ce sens, l'EID et les maîtres d'ouvrages (PMM, Leucate, CCACVI, CCSR) ont décidé d'un commun accord de mener un projet d'étude technique, désigné par « Actualisation des projections de trait de côte à 2050 et évolutions futures possibles du littoral catalan à travers ses paysages ».

Il convient de formaliser et de conclure en complément de la nouvelle génération de conventions constitutives de l'ObsCat, une convention, nommée « Convention d'étude technique « Actualisation des projections de trait de côte à 2050 et évolutions futures possibles du littoral catalan à travers ses paysages » entre les 4 maîtres d'ouvrages et l'EID précisant les termes et conditions techniques, administratives et financières.

L'EID s'engageant à participer au financement de l'étude pour la part qui lui revient (autofinancement de 20%), les coûts d'expertises sont ainsi optimisés à cette échelle d'observation.

De plus, l'étude bénéficie d'une aide financière de la part du FEDER, du Plan Littoral 21 (Etat/Région) et du Parc naturel marin du golfe du Lion (OFB) à hauteur de 80 % (hors autofinancement).

Ainsi, le plan de financement partenarial est le suivant (€ HT) :

Année	2023 (année 10)	2024 (année 11)	Total (2023-2024)
Coût projet	27 843 €	83 528 €	111 370 €
Plan de financement partenarial			
EID autofinancement (20%)	5 569 €	16 706 €	22 274 €
Sous-total	22 274 €	66 822 €	89 096 €
FEDER (40%)	8 910 €	26 729 €	35 638 €
Plan littoral 21 Région (5%)	1 114 €	3 341 €	4 455 €
Plan littoral 21 Etat (5%)	1 114 €	3 341 €	4 455 €
Parc Marin (30%)	6 682 €	20 047 €	26 729 €
Leucate	846 €	2 539 €	3 386 €
PMM	2 227 €	6 682 €	8 910 €
CCSR	445 €	1 336 €	1 782 €
CCACVI	936 €	2 807 €	3 742 €
TOTAL	27 843 €	83 528 €	111 370 €

PMM, en tant que gestionnaire et interlocuteur unique du projet avance la totalité des fonds liés aux subventions et aux participations des autres Maîtres d'ouvrage (hors autofinancement), soit sur toute la période 89 096 € (non soumis à la TVA).

PMM encaisse directement les subventions et le remboursement des participations financières des 3 autres maîtres d'ouvrage (Leucate, CCSR, CCACVI), soit un montant total de 80 186 €.

Le reste à charge pour la Communauté de communes Sud Roussillon est ainsi de 1 782 €.

Les 3 autres maîtres d'ouvrage confient la gestion administrative et financière de l'ObsCat à PMM, structure référente et centralisatrice pour les demandes de subventions et les facturations.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

➤ **APPROUVE** la « Convention d'étude technique « Actualisation des projections de trait de côte à 2050 et évolutions futures possibles du littoral catalan à travers ses paysages » de l'Observatoire de la Côte Catalane, entre la Communauté de communes Sud Roussillon, la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, les autres maîtres d'ouvrages adhérents (CCACVI et Leucate) et avec le partenaire technique, l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) ;

➤ **IMPUTE** les dépenses à la section d'investissement du Budget GEMAPI ;

➤ **AUTORISE** le Président ou l'élu délégué en la matière à signer l'ensemble des conventions visant l'amélioration de la connaissance du trait de côte et tout autre document ou convention venant parfaire cette connaissance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230215-2023-02-09C-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

